

## Conditions générales

En effectuant une demande de service, le client accepte ces conditions générales sans aucune réserve et reconnaît que les CG sont toujours valables.

### 1. Abonnement

SAVECO Sàrl s'engage à récolter les **Sacs SAVECO 35L** selon le forfait choisit par le client.

Le client s'engage à trier ses déchets et à disposer un seul type de matériaux par sac et à ne pas mélanger différents matériaux dans un sac. Le client est conscient que tout ce qui se trouve dans les sacs sera récolté et éliminé, de ce fait, SAVECO Sàrl décline toute responsabilité si quelconque objet de valeur ou autre, non souhaité par le client, se trouve dans les sacs et est éliminé.

Le client s'engage à déposer les **Sacs SAVECO 35L** à l'extérieur de sa demeure. De ce fait, le client reconnaît que si aucun sac ne se trouve sur le palier de la porte d'entrée ou à l'entrée de la résidence, aucune récolte ne sera réalisée mais le passage sera considéré comme effectué. SAVECO Sàrl se présentera de nouveau au prochain passage prévu selon le forfait choisit par le client.

SAVECO Sàrl ne sera responsable d'aucun dommage directs ou indirects en lien avec ses prestations (perte, vol, dégâts matériels, immatériels ou corporels ou tout autre dommage) et ce, même si SAVECO Sàrl aurait été informé de la possibilité de tels dommages.

Les types de déchets récoltés sont les déchets principaux à savoir : le PET, le flaconnage (plastique accepté en déchetterie), le verre et l'aluminium.

SAVECO Sàrl mettra à disposition du client les **Sacs SAVECO 35L** au moins une semaine avant le passage prévu. Lors du passage pour la récolte, le client disposera sur son palier ou à l'entrée de sa résidence 4 sacs maximum, aucun sac supplémentaire ne sera récolté lors du passage. S'il venait à avoir plus de 4 sacs, ceux-ci seront laissés sur la palier jusqu'au prochain ramassage (cf. mode d'emploi SAVECO).

Cependant, le client peut disposer plusieurs sacs de même matériaux pour autant que le nombre de sacs soit inférieur ou égale à 4. (Exemple : 2 sacs avec du PET, 1 sac avec du verre et 1 sac avec de l'aluminium).

Si le client souhaite se débarrasser d'autres déchets que ces 4 matériaux, il devra effectuer une demande au préalable et cette prestation sera facturée selon nos tarifs. Autrement, ces déchets ne seront pas récoltés et seront laissés à leur place.

## 2. Sacs SAVECO 35L

Le **Sac SAVECO 35L** est un produit de la société SAVECO Sàrl. Ils sera fourni au client gratuitement (prix compris dans le prix du forfait) durant toute la durée du contrat.

Le client reconnaît que seul les **Sacs SAVECO 35L** seront récoltés. Si le client souhaite que SAVECO Sàrl récolte d'autre déchets, il devra effectuer une demande au préalable et cette prestation sera facturée selon nos tarifs.

SAVECO Sàrl comptabilise le nombre exact de sacs fournis et décompte le nombre de sacs utilisés par le client. De ce fait, le client sera approvisionner en sacs suffisamment tôt pour garantir le bon déroulement des prestations.

Le client reconnaît que s'il utilise les **Sacs SAVECO 35L** à titre personnel ou pour une autre activité, le décompte sera faussé et il devra faire une demande de réapprovisionnement et ces sacs seront facturés à 30.- CHF le rouleau de 10 sacs. Le réapprovisionnement minimum est d'un rouleau de 10 sacs.

## 3. Durée du contrat

Le contrat est effectif dès la commande réalisée sur notre site [www.groupe-saveco.ch](http://www.groupe-saveco.ch)

Chaque contrat est pour une durée indéterminée et a une durée minimale de 3 mois.

La résiliation doit se faire par lettre ou par mail et le préavis est d'un mois. Aucun justificatif n'est demandé.

SAVECO Sàrl se réserve le droit de résilier chaque contrat conclu sans qu'aucun justificatif ne soit demandé. Le préavis est également d'un mois.

## 4. Forfaits et paiements

Chaque forfait ou chaque offre s'entend en francs suisses.

Les factures ont une échéance de paiement à 30 jours à compter de la date de facturation. En cas de retard de paiement, SAVECO Sàrl se réserve le droit de majorer la facture de 50% chaque mois. Si le refus de payer persiste, SAVECO Sàrl peut entreprendre une procédure judiciaire pour régulariser la situation.

Nous proposons 3 types de paiements :

- Par virement bancaire (facture par mail)
- Par bulletin de versement (facture papier)
- Par TWINT (via votre compte client)

Les factures papiers seront facturés 2.- CHF.